

FORMULAIRE

OBJET : MISE EN LIGNE DE RETOURS D'EXPERIENCE (REX) EN LIEN AVEC LA THEMATIQUE « ENTREPRISES ET BIODIVERSITE »

Mode opératoire : le présent formulaire sera reproduit tel quel sur la Plateforme

IMPORTANT :

- Les REX publiés sur la Plateforme de l'Initiative française n'engagent que les organisations déclarantes.
- ORÉE n'est pas habilitée par le Secrétariat de la CDB à contrôler l'exactitude et la véracité des déclarations.
- La publication sur la Plateforme de l'Initiative française de REX est ouverte à toute entreprise, fédération ou association – adhérente ou non d'ORÉE.

Déclaration d'engagement

Toutes les entreprises signataires reconnaissent et soutiennent les trois objectifs de la « *Convention sur la diversité biologique* » suivants : 1) La conservation de la diversité biologique ; 2) L'utilisation durable de ses composantes ; 3) Le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques.

Toutes les entreprises signataires s'engagent ainsi à : 1) Analyser les impacts de leurs activités vis-à-vis de la diversité biologique ; 2) Intégrer la diversité biologique au sein de leur système de gestion de l'environnement.



PRESENTATION DU RETOUR D'EXPERIENCE

NOM DE L'ORGANISATION	TITRE DU REX	DATE DE MISE EN LIGNE DU REX
Dervenn	Dervenn compensation	

PRESENTATION DE L'ORGANISATION	
Nom	Dervenn
Adresse	Bretagne - Mouazé (35)
Site web	http://www.dervenn.com/wordpress/
Secteur d'activité	Conseils, études et travaux spécialisés en génie écologique / biodiversité
Effectif	30 personnes
Description succincte de l'entreprise et de ses activités (1000 caractères espaces compris)	<p>Dervenn est une entreprise de conseils, d'études et de travaux spécialisée dans les domaines du génie écologique et de la biodiversité. Depuis dix ans, Dervenn développe ses activités et innove pour proposer des réponses concrètes aux questions et problématiques propres des organisations sur les sujets liés à l'intégration écologique. Nos trois pôles regroupent un ensemble de compétences complémentaires permettant de proposer une offre transversale :</p> <p>Un pôle « conseil stratégique » - équipe d'ingénieur(e)s environnement pluridisciplinaires : conseils et accompagnement stratégiques, conseils juridiques, évaluations des démarches environnementales et « biodiversité », écologie urbaine, conseils en agroforesterie, formation...</p>



Un pôle « études et ingénierie » - équipe d'ingénieur(e)s écologues avec des compétences spécifiques en termes d'études écologiques, d'inventaires naturalistes, d'analyses d'écologie du paysage, de certification de Qualité Environnementale du Bâti, de fonctionnalités écologiques, de projets de renaturation ou de création de nouveaux écosystèmes, d'assistance à maîtrise d'ouvrage...

Un pôle « intervention travaux » - équipes de techniciens en gestion et protection de la nature, équipées de moyens adaptés aux secteurs sensibles pour une action efficace sur les écosystèmes ciblés.

Dervenn est la seule entreprise française alliant R&D, conseil, études et travaux. Cette transversalité lui permet d'accompagner ses clients tout au long de leur projet

Dervenn participe activement au développement de la filière du génie écologique et des méthodologies et techniques associées

-L'entreprise est membre fondateur de l'Union Professionnelle du Génie Ecologique (UPGE)

-Patrice Valantin, dirigeant de Dervenn, est à l'initiative de l'élaboration de la norme AFNOR sur la conduite de projets de génie écologique appliqués aux zones humides et cours d'eau (norme NF X10-900 publiée en octobre 2012)

Dervenn contribue plus largement aux réflexions actuelles relatives à la biodiversité et au génie écologique, développant de nouveaux concepts et lançant des projets ambitieux :

- Contribution au Comité de Pilotage ministériel sur la séquence éviter/ réduire / compenser et sélection par le Ministère en charge de l'Ecologie dans le cadre de l'expérimentation nationale de compensation écologique par l'offre
- Contribution aux travaux du Comité de domaine sur les métiers de la biodiversité et



	<p>des services écologiques avec le Ministère en charge de l'Écologie.</p> <p>- Adhésion à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020. Les activités quotidiennes de l'entreprise et son implication dans les groupes de réflexion lui permettent de contribuer pleinement aux engagements demandés.</p>
<p>Conception de ce qu'est la biodiversité pour l'entreprise</p>	<p>Notre bien-être est lié à l'économie. Or, 40 % de l'économie mondiale repose sur les services issus de la nature et dont nous bénéficions : alimentation, santé, ressources naturelles, cycle de l'eau... (Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 2005.) Hormis cette valeur économique réelle, les écosystèmes sont aussi à la source directe de notre bien-être : paysage, régulation des climats, épuration de l'air... La bonne gestion et l'optimisation des écosystèmes et des services qu'ils génèrent permettent donc de développer un modèle économique viable et d'améliorer notre bien-être. Cependant, ces services écologiques, notre bien commun, sont compromis par l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes, principalement due aux activités humaines.</p> <p>La compatibilité des usages avec le fonctionnement des écosystèmes est source de richesse (ex : quantité et qualité des ressources naturelles), alors que l'incompatibilité entraîne des pertes écologiques, sociales et économiques (ex : si les insectes pollinisateurs disparaissaient, le coût de remplacement technique du service gratuit produit par ces espèces couterait 153 milliards d'euros, etc. INRA, CNRS, 2008).</p> <p>Nous sommes objectivement arrivés à une étape clef du développement humain, et les crises apparentes ne sont que les symptômes d'une mutation inéluctable. Notre bien-être de demain dépendra directement de la voie que nous allons prendre aujourd'hui et dans les années à venir, et notre relation avec les écosystèmes sera un critère déterminant de réussite. La transition écologique nous ouvre la porte d'une nouvelle période de prospérité où les activités humaines sont compatibles avec le fonctionnement des écosystèmes et dans lesquels leur bonne gestion et l'optimisation des services qu'ils génèrent permettent de développer un modèle viable et d'améliorer notre bien-être.</p>

<p>Identification des interdépendances de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité (2000 caractères espaces compris)</p>	<p>Outre les interrelations dû aux services écosystémiques présentés ci-dessus (alimentation etc...), la biodiversité est notre cœur de métier, car notre objectif est d'optimiser la biodiversité et les services écologiques, via nos actions et notre accompagnement auprès de nos clients.</p> <p>De plus, le site de l'entreprise Dervenn, accueil sur 15 ha 3 autres entreprises aux interrelations fortes avec la biodiversité et les services qu'elle produit : Bois Breizh, entreprise de bois de chauffage, Potager d'Antan, maraicher biologique, Dervenn écopaturage, filiale proposant des prestations d'écopastoralisme, troupeaux de plus d'une vingtaine de têtes de 4 espèces différentes.</p>
--	---

PRESENTATION DU RETOUR D'EXPERIENCE	
Titre du REX	Dervenn compensation
Date de réalisation du REX	Depuis 2009
Localisation géographique de l'initiative	08/10/2014
Date à laquelle la présente déclaration est réalisée	
Objectif général	Développer un opérateur européen majeur de compensation réglementaire et volontaire des externalités négatives sur le territoire et les services écosystémiques. Il n'existe pas, à l'heure actuelle d'organisme spécifique sur la compensation des services écosystémiques et la mise en place des Paiements pour la Maintenance des Services Ecosystémiques (PMSE).

	<p>Deux modèles de compensation envisagés</p> <p>1. Compensation réglementaire: Suite à un appel d'offre du Ministère français en 2011, projet Dervenn retenu pour mettre en œuvre une banque de compensation par l'offre.</p> <p>2. Compensation volontaire: restauration écologique de milieux pour créer des unités de compensation volontaire à destination des acteurs publics et privés (dispositif FIPAN© : Fonds d'intervention pour le patrimoine naturel)</p> <p>→ Cf fiche de l'entreprise Eiffage pour une présentation plus précise du projet FIPAN Bretagne Pays de Loire</p>
Portage de l'action en interne	<p>L'ensemble des services de Dervenn sont impliqués dans ce projet :</p> <p>Le pôle conseil pour la gouvernance générale et l'animation du projet</p> <p>Le pôle étude pour le développement des méthodologies (R&D) et le suivi technique</p> <p>Le pôle travaux pour la réalisation des actions + développement de nouvelles techniques d'interventions innovantes (R&D)</p>
Etendue géographique	<p>Bassin versant de la Vilaine et du Couesnon à la Rance. A l'échelle du bassin versant, trois zones pré-identifiées</p> <p>Développement potentiel des activités sur l'ensemble du territoire français, puis européen</p>
Temps de réalisation	<p>Les projets sont prévus sur 15 ans renouvelables avec un point d'étape / bilan tous les 5 ans</p>
Parties prenantes (internes et externes) engagées dans cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Dervenn (entreprise de conseils, études et travaux en génie écologique), porteur de projet - écoorigin (Cluster des éco-activités en Bretagne), communication sur les projets et animation du projet FIPAN Bretagne Pays de Loire (FIPAN BPL) - Avoxa (cabinet d'avocats), conseils juridiques - Association FIPAN – porteur de la démarche FIPAN, et garant de la méthode - Société Eiffage, partenaire du projet FIPAN BPL – participation financière au projet - Ter-Qualitechs (société de conseils indépendants en agronomie) animation et conseil avec les agriculteurs,

	<p>médiateurs entre les différents acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - INRA / Agrocampus (organisme d'enseignement et de recherche) mise en place d'indicateurs de suivi - Caisse d'épargne (organisme bancaire), financement et suivi de projet innovant - EDF (entreprise privée: Electricité de France) financeur (<i>également retenu par le ministère en charge de l'écologie pour l'initiale de compensation par l'offre</i>) - Humanité et biodiversité (ONG environnementale), suivi du projet - Orée (ONG environnementale), communication et valorisation du projet FIPAN Bretagne Pays de Loire - Entreprises agricoles directement impliquées dans la mise en œuvre des actions - Autres souscripteurs ou demandeurs d'actifs de compensation (Yves Rocher, Crédit Agricole etc....), participation financière - Le Ministère en charge de l'écologie français (MEDDE), Sélection de notre projet dans le cadre de l'appel à projet expérimental de compensation par l'offre - http://www.dervenn.com/wordpress/nos-prestations/mesures-compensatoires/projet-experimental-de-compensation-par-loffre/. <p>Le projet d'expérimentation de compensation par l'offre, pilotée et financée par Dervenn, est suivi par le comité national de l'expérimentation d'offre de compensation, piloté par le MEDDE et par un comité local dédié, piloté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Le projet sera repris ultérieurement par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) créée à l'initiative de Dervenn. Ce mode de gouvernance territoriale favorise une prise de décision concertée avec les acteurs locaux.</p> <p><i>Nb : une demande de financement a été adressée à la Banque Européenne d'Investissement. Le projet de Dervenn a été présélectionné parmi une quarantaine d'autres projets (réponse définitive prévue en octobre 2014)</i></p>
<p>Résumé du projet (2000 caractères espaces compris)</p>	<p>1. compensation réglementaire : La réglementation impose aux maîtres d'ouvrages (aménageurs d'infrastructures, promoteurs immobilier etc...) d'évaluer les incidences d'un projet d'aménagement, afin d'éviter, de réduire, et enfin de compenser les impacts résiduels (c'est-à-dire inévitables) de son projet. La compensation écologique se place ainsi en dernier recours du processus et nécessite une recherche de territoires pour la réalisation de mesures dites « compensatoires ».</p>

La compensation par l'offre consiste à anticiper les impacts potentiels d'un territoire en réalisant des opérations de génie écologique en dehors de tout projet. L'ensemble des actions réalisées constituent alors une réserve d'actifs de compensation, « rachetés » par les maîtres d'ouvrage souhaitant compenser leurs impacts résiduels. L'appel à projet lancé par le Ministère en charge de l'écologie a pour objectif d'élargir l'offre de compensation et d'expérimenter de nouveaux dispositifs. Dervenn a ainsi développé une offre de compensation qui fait partie des quatre projets retenus par le ministère de l'écologie, en France. Ce projet sera développé en Bretagne sur le sous bassin versant de l'Aff (au sud ouest de Rennes), pour la compensation des impacts sur les habitats et les espèces liés aux zones humides et les milieux associés.

2. Compensation volontaire FIPAN La maintenance des services écosystémiques nécessite des actions concrètes à l'échelle des écosystèmes et fait appel à deux approches complémentaires : la limitation des impacts négatifs d'une part ; l'entretien, la restauration et la réhabilitation des milieux naturels d'autre part. Dans un contexte où 92% du territoire métropolitain est en propriété privée, ces actions dépendent de l'implication des propriétaires et gestionnaires de terrain, qui sont en majorité représentés par les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires privés. La maintenance des services écosystémiques d'un territoire demande aussi l'apport de compétences sur les usages et les modèles économiques, un accompagnement technique, des études et enfin des interventions en génie agri-écologique.

La charge de ces actions ne peut cependant revenir exclusivement aux gestionnaires, exploitants ou propriétaires car il s'agit de la gestion d'un bien commun profitant à l'ensemble de la collectivité. C'est à chaque usager, chaque habitant d'un territoire et chaque consommateur de nature que revient la responsabilité et l'avantage de la pérennité des écosystèmes. Aussi, le coût global de la maintenance des services écosystémiques doit trouver son soutien parmi ses bénéficiaires. C'est le principe du paiement pour la maintenance des services écosystémiques (PMSE). Ce système a pour objet la mutualisation des flux financiers nécessaires pour la maintenance des services écologiques, en permettant à chaque acteur du territoire, bénéficiaire de services écosystémiques, de participer à cette action globale en fonction de ses moyens, de sa responsabilité et de sa dette écologique. Il est donc indispensable aujourd'hui de créer de nouveaux outils pour gérer ces flux financiers et les actions qui en découlent.

C'est dans ce cadre que la société spécialisée en génie écologique DERVENN a eu l'idée d'un dispositif innovant : Le Fonds d'Intervention pour le Patrimoine Naturel (FIPAN). Animé directement par l'association



	<p>FIPAN, depuis 2009, ce dispositif permet la mutualisation des moyens techniques et financiers pour la gestion des écosystèmes et la maintenance des services écologiques. Il est géré au niveau national par une association à but non lucratif, dont le rôle est de coordonner et de garantir des démarches locales mises en place.</p> <p>→ Cf fiche de l'entreprise Eiffage pour une présentation plus précise du projet FIPAN Bretagne Pays de Loire</p>
<p>Présentation succincte des actions et leur cohérence (2000 caractères espaces compris)</p>	<p>Dérouler des actions du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude pour l'identification de terrain propice à la restauration écologique - Contractualisation avec le gestionnaire (agriculteurs, forestiers....) propriétaires du foncier, modèle innovant de délégation de services d'entretien/valorisation de parcelle inexploitées ou mal entretenues. Le porteur de projet et l'agriculteur sont soumis à des cahiers de charge pour assurer la pérennité de l'action. Parfois, l'agriculteur s'engage dans l'entretien des parcelles. - Intervention de prestataire pour l'entretien des milieux - Vente de crédits de compensation réglementaires ou volontaires <p>Le projet permet la création d'un modèle de gouvernance territoriale innovant impliquant tous les acteurs du territoire (bénéficiaires, consommateurs et gestionnaires des services écosystémiques) pour la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles ; et permet de développer une concertation et une coopération entre les acteurs autour de la biodiversité.</p> <p>Dans les projets de compensation volontaire - FIPAN©, les schémas de valorisation écologique des milieux peuvent également passer par un mixte entre restauration écologique de milieux dégradés et changement des pratiques agricoles des terres avoisinantes pour assurer la cohérence territoriale. La promotion des pratiques biologiques sur des cultures régionales emblématiques réimplantées et moins agressives agronomiquement (par exemple: aujourd'hui délocalisées en Asie).</p> <p>La mise en œuvre opérationnelle du FIPAN© passe par l'agri-écologie, outil opérationnel innovant pour la gestion du territoire, alliant valeur économique, fonctionnalités écologiques, usages et dimension humaine. La démarche s'appuie sur une dynamique d'acteurs impliquant étroitement les principaux gestionnaires du territoire que sont les entreprises agricoles ou forestières, qui sont alors reconnues à la fois pour leur production économique et leur production écologique. Le modèle économique devient cohérent avec les</p>

	<p>dynamiques naturelles garantissant la pérennité des activités. Cette démarche favorise ainsi une vision positive et optimiste du territoire et de ses acteurs.</p>
<p>Eléments de résultats (2000 caractères espaces compris)</p>	<p>1. compensation réglementaire : Avancement du projet => Cf. encart lien « initiatives nationales ». Parallèlement Dervenn est un opérateur de compensation et accompagne régulièrement ses clients sur cette thématique - http://www.dervenn.com/wordpress/nos-prestations/mesures-compensatoires/</p> <p>2. Compensation volontaire FIPAN : Elaboration de la méthodologie et des principes du FIPAN entamé en 2009.</p> <p>Zoom sur le projet FIPAN Bretagne Pays de Loire :</p> <p>EIFFAGE a été sélectionné en 2011 par Réseau Ferré de France (RFF) pour assurer le financement, la conception, la construction et la maintenance de la ligne à grande vitesse entre Le Mans et Rennes¹, dite LGV BPL, dans le cadre d'un partenariat public-privé. Dès 2010, lors de l'appel d'offres à la concurrence, EIFFAGE s'était rapproché de l'entreprise rennaise Dervenn afin d'évaluer la faisabilité de mise en place de la démarche FIPAN©, indépendamment des obligations réglementaires environnementales liées à la réalisation de l'infrastructure, en particulier en matière de compensation écologique. Le projet FIPAN BPL (Fonds d'intervention pour le patrimoine naturel - Projet Bretagne Pays de Loire) a ainsi été développé dans le cadre de ce partenariat. Il s'agit de la première application à large échelle de la démarche FIPAN©.</p> <p>Initié dès 2011, le projet FIPAN BPL entre à présent dans sa phase opérationnelle. La première tranche du projet FIPAN BPL concerne un territoire situé en Ille et Vilaine. Des zones d'actions de génie agri-écologique ont été définies à partir d'une analyse multicritères du territoire situé dans un rayon de 10 km autour de la future LGV. Les secteurs d'enjeux sont identifiés sur la base des informations et données existantes (données écologiques, hydrauliques, économiques, paysagères...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les deux premières années ont permis de préciser la méthodologie d'action, les protocoles, les besoins financiers initiaux, les zones d'action prioritaires.... - Une première phase de test a été réalisée avec plusieurs entreprises agricoles volontaires pour initier la démarche et lancer une dynamique sur le territoire sélectionné. - La phase test a été menée fin 2013 / début 2014, avec la réalisation sur le terrain des premières interventions d'agri-écologie sur une entreprise agricole, créant ainsi une « plateforme de démonstration »

¹ Elle sera mise en service en 2017, et EIFFAGE en assurera l'entretien et la maintenance jusqu'en 2036.

	<p>explicitant de manière concrète et visible ce que représente une démarche FIPAN©</p> <p>Livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic écosystémique du territoire concerné : le bassin versant du Yaigne - Analyse agri-écologique d'une entreprise agricole test - Plan d'action sur l'entreprise agricole test (élaboration + mise en œuvre : réalisation de l'accompagnement et des interventions sur le terrain) <p>Parallèlement à la mise en place de la plateforme de démonstration, Dervenn et ses partenaires ont poursuivi le déploiement du projet FIPAN BPL. Le cluster écoorigin, animateur local, a œuvré pour la mise en place d'une structure locale et d'un fonds de dotation.</p> <p>L'animation du projet en local, par écoorigin, a permis d'impliquer les acteurs locaux, de mettre en place une gouvernance équilibrée et d'identifier les acteurs clefs et porteurs du projet, ainsi que des souscripteurs potentiels.</p> <p><i>→ Cf fiche de l'entreprise Eiffage pour une présentation plus précise du projet FIPAN Bretagne Pays de Loire</i></p>
<p>Bilan et perspectives (2000 caractères espaces compris)</p>	<p><u>Plus-value territoriale</u> : un système de compensation permettant la recapitalisation écologique des territoires</p> <p><u>Plus-value économique</u> : la mise en place d'une gouvernance multi-acteurs permettant le développement de nouvelles filières économiques et de nouveaux marchés (Ex: la culture du chanvre, du lin et du blé noir étaient des cultures historiquement très fortement présentes sur les deux bassins versants. Pour diverses raisons, notamment économique, ces cultures, offrant pourtant des plus-values écologiques réelles (peu voir pas de produits phytosanitaires nécessaires) pour le territoire ont disparues. Néanmoins, un marché potentiel existe toujours: les crêperies bretonnes s'approvisionnent en blé noir dans les pays étrangers. l'objectif est de mettre en place un circuit court bénéfique à la fois du point de vue économique, écologique et culturel.)</p> <p><u>Plus-value agricole</u> : allier performance agronomique, rentabilité économique et optimisation des services écologiques, notamment via les PMSE (paiement pour la maintenance des services écosystémiques)</p> <p><u>Plus-value sociale</u> : de par la concertation et la gouvernance multi-acteur, mais aussi via l'insertion professionnelle (le génie écologique permet de développer des métiers aussi bien pour des personnes Bac +</p>

	<p>5, que pour des personnes sans aucune qualification)</p> <p>Le projet fera l'objet d'un suivi de la plus-value écologique (études et inventaires écologiques puis mise en place d'indicateurs de suivi) et d'un suivi de la plus-value socio-économique (indicateurs de suivi sociologique)</p>
<p>Lien avec la réglementation nationale et internationale (2000 caractères espaces compris)</p>	<p>Le projet permet de répondre aux obligations règlementaires liées à la compensation écologique conformément à l'article R 122-5 II 4° du code de l'environnement, ainsi qu'aux obligations liées à la L'article 225 de la loi Grenelle II, relatif aux obligations de RSE.</p> <p>Le projet est réalisé dans le respect des dispositions du SDAGE Loire Bretagne et dans le respect des dispositions du SAGE Vilaine</p>
<p>Lien avec les initiatives nationales (SNB...) et internationales (CDB...) (2000 caractères espaces compris)</p>	<p>La compensation par l'offre est gérée par les services de l'Etat. Une autorisation préalable est nécessaire, seul 4 acteurs en ont bénéficié : Le Ministère en charge de l'écologie (MEDDE) avait lancé en juin 2011 un appel à projet afin d'initier la mise en place de nouveaux dispositifs expérimentaux de compensation écologique par l'offre. Le projet de compensation global, proposé par la société Dervenn et ses partenaires, a été sélectionné par le Ministère le 29 mai 2012. Le Ministère en charge de l'écologie a débuté la rédaction des conventions pour les 4 projets retenus (dont celui porté par Dervenn) en juin 2012 (processus de signature toujours en cours à ce jour).</p> <p>NB : L'unique autre projet de compensation par l'offre mené en France est celui de la Caisse des Dépôt et Consignation, mené dans la plaine de Crau. La démarche et le mode de gouvernance mis en place sont très différent du projet de Dervenn - pas de gouvernance multi-acteur; l'acquisition des terrains est privilégiée à la contractualisation avec les agriculteurs etc....</p> <p>Il n'existe pas, selon nous, de dispositif équivalent au FIPAN à ce jour</p>
<p>Outils de valorisation de l'action (certification,</p>	<p>Communication, notamment via l'association Orée, par la parution d'articles, de publication ou l'animation de</p>

communication...) (2000
caractères espaces compris)

conférences sur le sujet.

Le projet de compensation par l'offre a été présenté aux membres du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN) le 8 janvier 2014. Le projet de Dervenn a été apprécié par les acteurs, notamment l'actif de compensation innovant prenant en compte la biodiversité générale et les fonctionnalités écologiques.

Le projet de Dervenn a été présenté par le Ministère à différentes occasions, par exemple, lors du Comité de pilotage « éviter, réduire, compenser » du 14 janvier 2014. De son côté, Dervenn a mobilisé les acteurs du territoire en organisant plus d'une dizaine de réunion de 2012 à 2013 pour présenter le projet, échanger avec les acteurs locaux et planifier la démarche avec les partenaires du projet. Des groupes de travail thématiques ont ainsi été créés, mais on est mis en stand by, dans l'attente de la signature de la convention par le Ministère.

Autres exemple de communication ci-dessous :

Chapitre relatif au FIPAN dans le guide Orée, 2013 « La gestion de la bio diversité par les acteurs : de la prise de conscience à l'action ».

Les cahiers de BIODIV'2050 permettent d'approfondir les thématiques développées par la Mission Economie de la Biodiversité de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC). Ce troisième Numéro est dédié à la compensation écologique et sa mise en œuvre. Un article est consacré au FIPAN qui peut être assimilé à un système de compensation volontaire.

Patrice Valantin, gérant de Dervenn, est intervenu le 22 octobre 2013 lors du colloque Orée spécial « Economie et Biodiversité », lors de la table ronde « penser la gestion de la biodiversité autour du territoire ». Il a présenté le FIPAN.

Date :

Signature :



Convention on
Biological Diversity



UNEP